

**Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf**

**« La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! »**

**Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud**

**« Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) »**

**Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts**

**« Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous »**

*Rapport-préavis N° 2017/43*

Lausanne, le 7 septembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du rapport-préavis**

Le présent rapport-préavis répond au postulat de Mme Natacha Litzistorf intitulé « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », déposé le 19 janvier 2010 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 15 février 2011, au postulat Mme Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud intitulé « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) », déposé le 27 novembre 2012 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 4 février 2014, ainsi qu'au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts intitulé « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous », déposé le 22 septembre 2015 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 27 octobre 2015.

La Municipalité entend répondre favorablement à ces trois postulats qui s'inscrivent dans la politique publique de promotion de la santé que la Municipalité souhaite mettre en place et dans les opportunités offertes par l'urbanisation des Plaines-du-Loup, tout en prenant en compte la protection de la faune et de la flore qui nécessite de préserver certains espaces des activités humaines.

**2. Rappel des postulats**

Dans le premier postulat « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », il est demandé à la Municipalité de définir une politique publique lausannoise de la promotion de la

santé, afin d'agir sur les déterminants de la santé environnementaux, sociaux et économiques qui sont en main des collectivités publiques. Les vecteurs clés cités sont : la nature en Ville, l'urbanisme et le patrimoine bâti, les transports, la politique énergétique, l'atténuation des disparités sociales et l'accès au service de la santé. Une attention particulière serait à porter aux populations vulnérables (enfants, seniors, ...).

Le processus suggéré est, par exemple, de mettre en place un diagnostic des actions déjà menées, d'identifier le potentiel d'amélioration de l'action publique, de participer activement au Réseau Ville-Santé de l'OMS, de déterminer le format adéquat d'une politique publique de promotion de la santé à Lausanne.

Dans le second postulat « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) », il est demandé à la Municipalité d'évaluer le meilleur emplacement et d'entreprendre les démarches permettant de doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé de type piste vita.

Par le dernier postulat « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous », complémentaire au précédent, la Municipalité est priée d'étudier l'opportunité de mettre en place, non seulement dans le cadre du réaménagement à venir des Plaines-du-Loup, mais également sur l'ensemble du territoire lausannois, un environnement permettant la pratique d'activités physiques, par exemple par un réseau de cheminements agréables, à la portée du plus grand nombre notamment afin de pouvoir marcher ou faire du sport.

Le texte de ce troisième postulat fait référence au projet MétaSanté de la Policlinique médicale universitaire (PMU) qui propose, sur le site des Plaines-du-Loup dans le cadre du projet métamorphose, des aménagements urbains susceptibles de stimuler l'activité physique. Le rapport de recherche constate que l'exercice physique de proximité accessible à toute personne, quels que soient son revenu et ses disponibilités, est source de santé et de bien-être. Les effets bénéfiques pour la santé peuvent être obtenus par une activité physique régulière d'intensité modérée assimilable à une activité quotidienne, comme faire les courses à pied ou marcher plus lors des déplacements ordinaires. Ce travail est un exemple de prise en compte de la dimension santé dans l'aménagement urbain pour aboutir à ce qu'on pourrait définir comme un environnement favorable à la santé.

### 3. Table des matières

<b>1. Objet du rapport-préavis</b>	<b>1</b>
<b>2. Rappel des postulats</b>	<b>1</b>
<b>3. Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>4. Mise en place d'une démarche de promotion de la santé</b>	<b>3</b>
4.1 Les enjeux	3
4.2 Les moyens d'actions	3
4.3 Les outils	4
4.4 La démarche	4
<b>5. MétaSanté : promouvoir l'activité physique et la santé dans le projet Métamorphose</b>	<b>5</b>
<b>6. Un parcours santé dans le Nord-Ouest lausannois</b>	<b>6</b>
6.1 Bouger au quotidien	6
6.2 Sports et mouvements faciles d'accès	7
6.3 Un projet concret	8
<b>7. Réponse de la Municipalité</b>	<b>9</b>
<b>8. Cohérence avec le développement durable</b>	<b>9</b>
<b>9. Aspects financiers</b>	<b>9</b>

9.1	Incidences sur le budget d'investissement	9
9.2	Incidences sur le budget de fonctionnement	9
<b>10.</b>	<b>Conclusions</b>	<b>10</b>

#### **4. Mise en place d'une démarche de promotion de la santé**

Partant du constat que les villes disposent de levier pour agir sur la santé et le bien-être de leurs habitants, la Municipalité s'engage dans une démarche de promotion de la santé, qui s'articule autour de trois outils. Cette démarche s'appuiera sur un réseau de compétences externes afin de poser une stratégie globale en matière de promotion de la santé.

##### *4.1 Les enjeux*

La mise en place d'une politique publique de promotion de la santé se fonde sur les enjeux croissants et majeurs en termes de santé publique, en particulier la sédentarité, l'alimentation et le vieillissement de la population.

La sédentarisation et les mauvaises habitudes alimentaires sont responsables de l'augmentation des maladies dites « non-transmissibles » telles que les maladies cardiaques, l'hypertension, le diabète, certains cancers et les problèmes psychiques. Ces maladies sont dorénavant responsables de sept décès sur dix dans le monde. Les maladies coronariennes et les accidents vasculaires cérébraux sont les premières causes de mort prématurée, dans les pays dont l'indice sociodémographique est élevé ou moyen.

Il s'agit d'un enjeu dont les moyens à déployer sont systémiques et touchent toutes les catégories d'âges et de classe sociale de la population.

##### *4.2 Les moyens d'actions*

Parmi de nombreux domaines, la promotion de l'activité physique, du lien social et d'une alimentation saine sont ceux où les villes ont le plus de moyen d'agir. L'aménagement urbain (environnement construit et espaces verts) est également un vecteur pour intégrer la promotion de la santé au sens large dans les quartiers.

Promouvoir la santé signifie agir sur les déterminants de la santé, notamment :

- les conditions de vie (logement, nourriture, transport, ...)
- les conditions de travail ;
- la qualité de l'environnement physique, social et culturel.

Parmi les nombreux enjeux liés à une politique multisectorielle de la santé, on peut citer :

- lutter contre les inégalités en matière de santé ;
- favoriser les modes de vie sains ;
- promouvoir un environnement et un aménagement urbains respectueux de la santé ;
- promouvoir l'activité physique et l'alimentation saine ;
- mettre en place les conditions pour vieillir en bonne santé ;

La Ville de Lausanne ne part pas de zéro et de nombreux programmes et actions sont déjà en place. On peut notamment citer :

- les réseaux de cheminement piétonniers ou l'action Pédibus ;
- la zone fair-play de Vidy ;
- sport passion ;
- la restauration collective durable ;
- la fête des voisins ;

- la lutte contre les pollutions sonore et lumineuse ;
- les aménagements pour tous et multi-usages dans les parcs et espaces publics.

Une meilleure coordination des différents acteurs-clés internes et externes, afin d'une part de valoriser les efforts menés et d'autre part d'identifier les domaines qui devraient davantage être investis sera mise en place.

### 4.3 Les outils

La Municipalité a retenu trois outils complémentaires pour favoriser la promotion de la santé :

1. *Global active city* est porté par les associations *evaleo*, qui a pour but le développement et la promotion active de la santé durable pour tous, et *Tafisa*, association internationale pour le Sport pour tous. Le Comité International Olympique (CIO) soutient ce projet. *Global active city* propose aux villes une démarche et des outils, formalisés dans une norme, pour fédérer et développer les initiatives sur leur territoire et mutualiser les ressources pour une meilleure efficacité de la promotion de l'activité physique et la santé durable pour tous. Cette démarche débouche sur une certification. Du point de vue du CIO, la démarche « *global active city* » peut également constituer un élément de pré-héritage (*pregacy*) dans le cadre des jeux olympiques de la jeunesse et constituer une partie de son héritage (*legacy*) pour la Ville. Lausanne est une des sept villes-pilotes engagée dans le projet ;
2. le label *Communes en santé* a été développé par Promotion santé Valais puis repris et adapté par les cantons de Vaud, du Jura, de Thurgovie et Genève. Dans le Canton de Vaud, le projet est mené par le programme « ça marche, bouger plus, manger mieux » des Ligues de la santé. Il permet d'effectuer un diagnostic du degré d'implication de la Commune en termes de promotion de la santé. Ce diagnostic terrain, agrémenté d'un catalogue de programmes d'actions, sert de base à la construction d'une stratégie intégrant les axes forts et les points d'amélioration identifiés. Cette démarche débouche sur une labellisation ;
3. le concept de *Ville-Santé* de l'OMS se base sur la stratégie de la Santé pour tous de l'OMS, la charte d'Ottawa<sup>1</sup> (1986) et les Agendas 21 locaux. Il se concentre sur l'ancrage stratégique de politiques publiques orientées vers la promotion de la santé, s'appuyant sur les processus d'amélioration continue. Une ville santé est « une ville qui crée, améliore constamment l'environnement physique et social et qui développe les ressources humaines permettant aux personnes d'être utiles les unes aux autres et de développer au mieux leurs potentialités ». Le concept de *Ville-Santé* OMS est une approche socio-écologique de la santé, se fondant sur les déterminants de la santé. Il est porté par des réseaux nationaux : en Europe, environ 1600 Villes en font partie et on dénombre 30 réseaux nationaux constitués. Ces trois démarches sont en réalité complémentaires. Elle solliciteront, de manière concertée, les mêmes acteurs et ressources au sein de la Ville.

### 4.4 La démarche

La démarche proposée consiste en une articulation des outils à disposition pour tirer le meilleur parti de chacun et de leur complémentarité :

*Global active city* sera l'outil central pour développer le volet de la stratégie concernant l'activité physique avec pour objectif de mettre en mouvement l'ensemble de la population, en particulier les personnes qui aujourd'hui ne bougent pas ou peu. Il propose des outils pour établir une stratégie coordonnée avec un plan d'actions et des indicateurs clés de performance, ainsi que pour construire une alliance autour du projet et en assurer la mise en œuvre.

---

<sup>1</sup> Document fondateur de la promotion de la santé

Quant à « *Communes en santé* », il permettra d'établir un inventaire des mesures existantes dans la commune et un bilan de situation sur la répartition des actions en fonction des cibles notamment afin d'identifier les manques éventuels. Ce bilan nourrira la stratégie qui pourra être élaborée sur la base de cet inventaire.

Enfin, *Ville-Santé* de l'OMS permettra de construire la stratégie globale, d'assurer le cadre de référence et de chapeauter l'ensemble du processus.

Les premières actions ou programmes d'actions devraient voir le jour dans le courant de l'année 2018.

## **5. MétaSanté : promouvoir l'activité physique et la santé dans le projet Métamorphose<sup>2</sup>**

Le rôle favorable que l'environnement construit peut jouer dans la promotion de l'activité physique a été démontré sur le plan scientifique. Sur la base de ces constats, le projet MétaSanté a été initié par la PMU afin d'intégrer la dimension de la promotion du mouvement et de la santé dans le programme urbanistique Métamorphose pour le site des Plaines-du-Loup.

Les objectifs poursuivis sont de permettre un accès à l'activité physique de proximité à toute personne, quels que soient son revenu et ses disponibilités, promouvoir la santé de manière structurelle grâce à l'urbanisme et aux aménagements urbains et faire bouger les personnes sédentaires réfractaires au mouvement sans qu'elles n'aient l'impression de faire un effort particulier.

Outre la collaboration active de la Ville de Lausanne, de nombreux partenaires se sont investis dans ce projet, parmi lesquels : le Service des sports (UNIL), la Faculté Environnement naturel, architectural et construit (EPFL), le laboratoire Transport et mobilité, les Ligues de la santé du Canton de Vaud, l'Institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport (UNIGE) Genève, la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT-EPFL), de la Faculté de géosciences et de l'environnement (UNIL), de l'Institut des sciences de l'environnement (UNIGE), de l'Institut de l'urbain et des territoires (EPFL), etc..

Pour atteindre une intégration pratique de MétaSanté dans Métamorphose, un atelier de dialogue entre les regards des « théoriciens » et des « praticiens » a été élaboré afin d'imaginer des parcours de marche balisés et adaptés à différents publics en tirant profit de l'étendue du quartier et de ses pôles d'attraction.

Cet atelier a débouché sur huit propositions concrètes qui ont été intégrées dans le cahier des charges de l'écoquartier des Plaines du Loup :

- le parcours : générer à travers un réseau de parcours une perméabilité forte au sein de l'écoquartier en continuité des quartiers voisins, afin de créer de multiples cheminements continus et en boucle adaptés à de multiples usages à tous les âges ;
- les attracteurs : encourager la mobilité active à l'intérieur du quartier en ponctuant les parcours avec des attracteurs (point de vue, parc, équipement, etc.) et des éléments de destination quotidienne (places de jeux, commerces, etc.) répartis et en lien avec les quartiers voisins ;
- les liens interquartiers : connecter le quartier aux quartiers voisins par des cheminements aménagés continus (promenades, boucles, passages piétons, etc.) ;
- le balcon public : poursuivre le parcours jusqu'à un balcon public en hauteur offrant un point de vue sur le grand paysage ;

---

<sup>2</sup> Bize Raphaël, Auer Reto et Cornuz Michel « *Métasanté : promouvoir l'activité physique et la santé au sein du programme urbanistique lausannois Métamorphose* », Les Cahiers du Développement Urbain Durable, Urbia : ville, santé et urbanisme 18, pp. 57-69, décembre 2015.

- l’esplanade des loisirs : aménager un espace public pour tous avec des activités de loisirs, des attracteurs publics (point d’eau, etc.) ;
- la rue du marché : programmer une rue commerçante dans laquelle prend place le marché du quartier ;
- la maison de quartier dans le parc : proposer une programmation d’évènements intérieurs et extérieurs à travers la maison de quartier, ouverte sur le parc qui animent de façon éphémère l’espace public ;
- les rues actives : aménager des espaces pour des activités diverses réparties dans les rues (jardinage, jeux, etc.).

## 6. Un parcours santé dans le Nord-Ouest lausannois

### 6.1 *Bouger au quotidien*

Si les conseils favorables à la santé sont bien connus (cinq fruits et légumes quotidiens, bouger plus, etc.) leur application journalière n’est pas toujours aisée. Ainsi, pour la majorité des personnes, l’exercice le plus simple à accomplir est la marche à pied. La campagne « *Lacets* » de la Ville de Lausanne a rappelé que « *Marcher c’est se dépenser ... sans dépenser* », mais aussi que dès une demi-heure de pratique quotidienne, la capacité respiratoire est augmentée et l’entretien des muscles et des articulations est assuré (voir annexe). L’activité physique est un facteur essentiel pour agir non seulement sur la santé en général mais également pour prévenir ou atténuer certaines maladies liées au mode de vie et à la sédentarité, comme les maladies cardiaques, l’hypertension artérielle, le diabète, le cancer du sein et les problèmes psychiques<sup>3</sup>.

Une étude se basant sur les données collectées en Suisse a estimé que le manque d’activité physique avait été potentiellement responsable de plus de 1’100 décès et de plus de 300’000 cas de maladies en 2011. Cette étude estime par ailleurs que les coûts directs liés au manque d’activité physique se sont montés à 1.2 milliards de francs durant cette même année<sup>4</sup>. Ce constat fait de la promotion de l’activité physique un objectif prioritaire de santé publique.

Les recommandations médicales en matière d’activité physique pour les adultes préconisent d’effectuer 150 minutes d’activités physique d’intensité modérée par semaine ou 75 minutes d’activité physique d’intensité élevée par semaine<sup>5</sup>. Selon l’enquête suisse sur la santé conduite en 2012, 44% des répondant-e-s déclarent effectuer au moins 150 minutes d’activité physique d’intensité modérée par semaine et 28% d’autres répondant-e-s déclarent effectuer une activité physique entraînant la transpiration au moins trois fois par semaine<sup>6</sup>. Si l’on considère que ces deux catégories pratiquent un volume suffisant d’activité pour la santé, il reste 28% des répondant-e-s qui seraient insuffisamment actifs. Les femmes, les personnes âgées et les migrant-e-s sont en moyenne davantage concerné-e-s par le manque d’activité physique que le reste de la population.

---

<sup>3</sup> Bize R. (2012), Promotion de l’activité physique au cabinet médical : manuel de référence à l’intention des médecins, Lausanne – Policlinique.

<sup>4</sup> Mattli R., Hess S., Maurer M., Eichler K., Pletscher M. et Wieser S. (2014). Les coûts sociaux de l’inactivité physique engendrés en Suisse. Bulletin de l’Office fédéral de la santé publique, 36/14, pages 587-590.

<sup>5</sup> Réseau suisse santé et activités physique (HEPA.ch).

<sup>6</sup> Office fédéral de la statistique (OFS) (2012). Enquête suisse sur la santé 2012 : Vue d’ensemble publication ID : 5353.

## 6.2 Sports et mouvements faciles d'accès

Les offres traditionnelles de sport et de mouvement sont nombreuses à Lausanne, qui compte plus de 40'000 membres de clubs sportifs, dont plus de 20'000 licenciés pratiquant plus d'une septantaine de sports différents dans plusieurs centaines de clubs et associations.

Sans être membre d'un club sportif, les conditions générales de vie à Lausanne sont propices à la détente en plein air et à la pratique d'une grande diversité d'activités physiques (lacs, grandes forêts, parcs publics, quais, places de jeux, skate parcs, zones sportives, terrains multisports, fitness urbain, pistes finlandaises, etc.). Une carte recensant ces équipements a été publiée par la Direction de l'enfance, jeunesse, et quartiers.

Une attention particulière est portée aux seniors et aux personnes à mobilité réduite avec l'aménagement de cheminements sécurisés et l'installation de bancs conçus pour répondre à leurs besoins spécifiques en termes d'hauteur d'assise, d'inclinaison du dossier et de présence d'accoudoirs.

En dehors de l'offre à disposition dans l'espace public et hors du cadre des clubs de sport, il existe plusieurs possibilités pour les enfants et les jeunes de pratiquer une activité sportive. « Sports passion » propose aux enfants, dès l'âge de 9 ans, de s'initier gratuitement à plus de quarante sports différents le mercredi après-midi. Pour les jeunes de 13 à 25 ans, il existe également des opportunités informelles de pratiquer divers sports sans faire partie d'un club. La Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers met plusieurs salles de sport à disposition des jeunes sportives et sportifs, d'octobre à mai, sous l'égide du médiateur sportif de la Ville, afin de pratiquer notamment le basket et le football. En plus de ces offres concrètes, le médiateur sportif de la Ville soutient et encourage les pratiques sportives émergentes et spontanées ou non reconnues officiellement telles que le roller, le skateboard, la slackline, le parkour, le roller Derby ou encore le vélo de descente. Il accompagne des groupes de jeunes ou nouvelles associations pour leur permettre de trouver des lieux de pratique et d'organiser leur activité, afin que ces pratiques soient reconnues comme une activité de loisir sportif à part entière, et de manière générale de répondre aux besoins des pratiquantes et pratiquants de sports non fédérés.

Accessible à tous, ou presque, la marche à pied est l'activité physique la plus facile d'accès. Selon les résultats du micro-recensement mobilité et transports de 2015, il ressort qu'en moyenne les habitants<sup>7</sup> de l'agglomération lausannoise marchent trente minutes par jour et parcourent un peu plus de deux kilomètres. C'est dans les villes que les habitants marchent le plus (33 minutes dans les villes-centres d'agglomération et villes isolées, 28 minutes dans les autres communes d'agglomération et 27 dans les communes rurales). La marche a une place importante par rapport au nombre d'étape. Une étape est définie comme une partie d'un déplacement qui est parcourue avec le même moyen de transport, par exemple se rendre de son domicile à la garderie à pied, puis de cette dernière à son lieu de travail en bus représente deux étapes d'un déplacement. Dans l'agglomération lausannoise, 2.75 étapes sont effectuées à pied sur la moyenne des 5.5 étapes quotidiennes par personne.

En ce qui concerne le vélo, bien que les chiffres tirés du micro-recensement mobilité et transports soient très faibles (en moyenne, 800 mètres et 4 minutes par jour et par personne sont parcourus en vélo par jour en Suisse), le recours au vélo est de plus en plus courant en Ville<sup>8</sup>. Une augmentation du nombre de cyclistes est également observée à Lausanne<sup>9</sup>. Le vélo est un mode de transport économe en énergie et en espace, rapide, efficace et bon pour la santé. La

<sup>7</sup> Echantillon de 2'553 personnes (population résidante permanente de 6 ans et plus) dont le domicile se trouve dans l'agglomération lausannoise

<sup>8</sup> Le nombre de vélos dans notre pays est estimé à 4,2 millions dont près de 3 millions seraient effectivement en mouvement selon l'office suisse de conseil pour deux-roues (OSCD).

<sup>9</sup> Service des routes et de la mobilité, Observatoire de la mobilité, édition 2013.

Ville soutient activement l'usage du vélo (aménagement de pistes cyclables, subvention à l'acquisition de vélos électriques, mise à disposition de places de stationnement, installation de places de stationnement sécurisées, PubliBike, formation des écoliers, projet pilote de déploiement d'un système de localisation des vélos volés, etc.).

### 6.3 *Un projet concret*

Le Nord-Ouest lausannois comporte de nombreux quartiers d'habitation et le nombre d'habitants et d'emplois va encore croître fortement ces prochaines années, avec le développement de l'écoquartier des Plaines-du-Loup notamment. Densifier la ville permet d'augmenter le nombre d'habitants tout en y développant la qualité de vie, notamment en termes de mobilité, d'espaces publics et d'espaces de sport et de détente. Les deux forêts urbaines du Bois-Mermet et du Désert sont des espaces de ressourcement qui se trouvent de part et d'autre du futur écoquartier des Plaines-du-Loup. Il conviendra alors de trouver un équilibre entre un usage récréatif et la sauvegarde de la faune et de la flore, à l'exemple de ce qui a été fait autour du parc de Sauvabelin.

Afin que chacun trouve sa place, il sera nécessaire lors de la planification et la réalisation des projets de définir clairement la localisation et l'ampleur des passages de mobilité douce et de mutualiser l'emplacement des équipements sportifs en certains lieux pour ne pas pénaliser les espaces naturels et préserver des zones de tranquillité pour la nature. Ainsi, certaines zones de forêts conserveront leur caractère naturel. En cas de création de nouveaux itinéraires de mobilité douce, la Direction générale de l'environnement (DGE-VD) pourra exiger la destruction d'autres cheminements et de certaines infrastructures.

Parallèlement, pour éviter l'étalement urbain et optimiser l'usage du sol en centre urbain, il faudra savoir mutualiser les différents usages et opter pour une multifonctionnalité des lieux de vie : travailler, se récréer et habiter au même endroit fait désormais partie des objectifs urbanistiques de la ville. Ainsi, il sera possible, par exemple, d'éviter de recourir à la voiture pour aller faire du sport en plein air tel la course à pied.

Par conséquent, dans le cadre des aménagements futurs de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, il est tout à fait pertinent de penser relier les deux grands éléments paysagers de ce secteur. Ces aménagements permettront non seulement aux riverains de se les approprier mais également à la faune et la flore de bénéficier de liaisons biologiques valorisées. Ils seront le support pour la mobilité douce et pour le développement d'un parcours attrayant à travers le quartier. Le Bois-Mermet possède déjà une piste finlandaise et pourrait aisément comporter plusieurs postes de parcours santé. Le Bois du Désert serait à aménager vraisemblablement de manière plus modeste, de nombreux cheminements propices y existant déjà.

A ce stade du projet, il n'est pas encore possible de présenter des plans de réalisation précis. Cependant, un groupe de travail est actuellement en train de réfléchir à la meilleure manière de réaliser ces parcours, pour en faire des itinéraires proches des habitants et agréables à parcourir selon les envies et capacités de chacun et chacune. Les premiers travaux ont permis de définir des principes sur lesquels la réalisation pourra s'appuyer. Notamment, les parcours utiliseront des sentiers existants dans les espaces forestiers, il ne s'agit pas d'y créer de nouveaux cheminements. Des boucles seront identifiées par exemple dans la forêt du Désert, aux Plaines-du-Loup, au Bois Mermet et à Sauvabelin, ces boucles seront reliées entre elles par des cheminements de transition, afin de permettre des parcours courts, longs, voire très longs selon les envies et capacités des utilisateurs. Aucun équipement lourd ne doit être installé dans les zones naturelles. Les parcours seront identifiés par une signalétique commune, à deux échelles, (par boucle et pour le parcours complet). Cette signalétique sera discrète par exemple par des marquages au sol. Ces principes pourraient être repris pour la création et le marquage éventuels d'autres parcours en ville (par exemple, le jalonnage permanent du parcours des « 20 km de Lausanne »).

En conclusion, il est tout à fait souhaitable d'offrir des zones de mouvement, de délasserment et de pratique du sport de proximité dans l'ensemble de la ville, comme il en existe déjà grâce aux parcs publics, aux pistes finlandaises et aux fitness urbains. Le Nord-Ouest lausannois recèle plusieurs lieux de délasserment à valoriser en faveur de la population tout préservant certaines zones de la pression humaine. Des aménagements en des lieux regroupés (bancs et matériels simples) invitant au mouvement seront prévus en priorité dans le cadre du travail urbanistique des Plaines-du-Loup.

## **7. Réponse de la Municipalité**

L'engagement de la Municipalité dans une démarche de promotion de la santé avec les acteurs clés du domaine et la prise en compte de la promotion de l'activité physique, du lien social et d'une alimentation saine comme axes d'actions permet d'avoir une démarche inclusive et cohérente de la promotion de la santé. Sur la base des outils décrits au point 4.3, la Municipalité présentera, dans le courant de la législature, un préavis sur la promotion de la santé.

Une des réalisations concrètes de cette démarche sera la mise en place d'un parcours santé dans le Nord-Ouest lausannois qui donnera la possibilité aux habitants de pratiquer une activité physique de proximité, accessible au plus grand nombre.

Par ailleurs, suite au travail élaboré par MétaSanté, une attention particulière sera portée par les services compétents à offrir de nouveaux cheminements élargissant la démarche des Plaines-du-Loup aux autres quartiers de la Ville. Il est à noter que le Service de l'urbanisme dans sa pratique quotidienne promeut la mixité des usages, la marchabilité et la création d'espaces conviviaux. Des recommandations du projet MétaSanté, comme le fait de concevoir des escaliers avenants, de les signaler au moyen de messages encourageant à les emprunter, etc., présentent un potentiel de promotion du mouvement encore inexploité à mettre en place.

## **8. Cohérence avec le développement durable**

La réponse aux postulats est cohérente avec le développement durable. Concernant le parcours santé, une part raisonnable des zones forestières doit être réservée à la conservation de la nature, hors cheminements et postes sportifs.

## **9. Aspects financiers**

### *9.1 Incidences sur le budget d'investissement*

Ce préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville. Les conséquences financières liées aux aménagements urbanistiques des Plaines-du-Loup seront traitées dans un préavis spécifique.

### *9.2 Incidences sur le budget de fonctionnement*

Ce préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville. Une fois le cheminement existant, l'entretien sera financé par le budget de fonctionnement ordinaire des services concernés. Les préavis qui demanderont les crédits de réalisation préciseront les coûts de fonctionnement induit.

## 10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2017/43 de la Municipalité, du 7 septembre 2017 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre acte des développements des intentions municipales ;

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud intitulé « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) » ;
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts intitulé « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous ».

Au nom de la Municipalité :

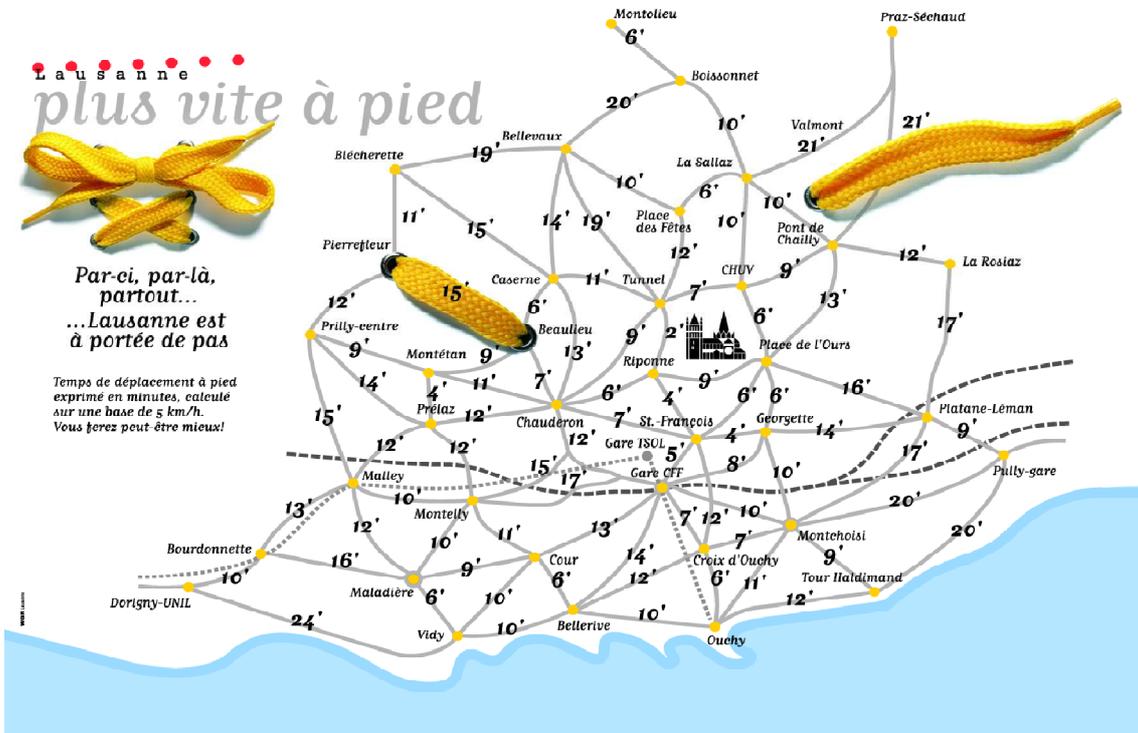
Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affolter

Annexes : Annexe n° 1 - carte vélo  
Annexe n° 2 - campagne « Lacets »



Annexe n° 2 - campagne « Lacets » :



Lausanne  
plus vite à pied



Par-ci, par-là,  
partout...  
...Lausanne est  
à portée de pas

Temps de déplacement à pied  
exprimé en minutes, calculé  
sur une base de 5 km/h.  
Vous ferez peut-être mieux!

Lausanne  
il fait bon marcher

Marcher c'est se  
dépenser... sans dépenser.  
Inutile d'y aller  
par quatre chemins,  
vos pieds représentent  
toujours le moyen de  
locomotion le meilleur  
marché qui soit.



Marcher c'est la liberté!  
A toute heure, vous déambulez  
comme bon vous semble.  
Rapidement ou tranquillement,  
seul ou en compagnie, vous  
passez d'un endroit à l'autre  
en empruntant la ligne droite  
ou les chemins de traverse.  
A chacun sa voie.

Marcher c'est la santé. Avec une  
demi-heure de pratique  
quotidienne, on augmente sa  
capacité respiratoire, on entretient  
ses muscles et ses articulations;  
on lutte contre la prise de poids,  
l'hypertension, le diabète et  
l'ostéoporose.

Et puis si la montée vous fait rougir,  
essayez la descente. Faites-vous  
plaisir. "la marche à pied est encore  
le meilleur des exercices" disait Gide.

Marcher c'est se rencontrer.  
Rien de tel que l'espace public  
pour nouer des contacts et  
joindre l'utile à l'agréable.  
Vive l'auto-mobilité!

êtes-vous  
auto-mobile?

Par-ci, par-là,  
partout...

...Lausanne  
est à portée  
de pas

Marcher c'est respecter son  
environnement. Pas besoin  
d'être Nobel de chimie pour  
savoir que les émissions  
en monoxyde de l'homo  
sapiens sont égales à zéro.

Merci pour les autres  
d'avoir de l'égard pour soi.

Renseignements: 021/315 55 15